

L'orientation des élèves et la sélection des candidats au collégial

Dans son plus récent rapport annuel, L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation, le Conseil des collèges présente six priorités de développement :

- 1- Donner une formation générale élargie et solide à tous les élèves ;
- 2- Rénover la formation préuniversitaire et l'ajuster aux exigences d'aujourd'hui et de demain ;
- 3- Améliorer la formation technique, accroître le recrutement et assouplir la structure des programmes ;
- 4- Développer la formation continue comme moyen d'accès des adultes à l'enseignement collégial ;
- 5- Développer et mettre en œuvre une véritable stratégie de la réussite des études ;
- 6- Renforcer et généraliser les pratiques d'évaluation.

L'extrait que nous présentons ici concerne la deuxième priorité (p. 172-175)

Les études préuniversitaires – ce vocable est assez clair et explicite – constituent la première étape – deux années – d'études longues qui comprennent ensuite trois années d'études à l'université pour toute personne qui veut obtenir un baccalauréat couronnant des études de premier cycle. À moins de les considérer comme une simple façon d'accroître son bagage culturel – ce qui est plutôt rare –, les études préuniversitaires ne prennent leur véritable sens que dans leur aboutissement : la poursuite des études à l'université.

Or, de toute évidence, de nombreux élèves, à leur sortie du secondaire, n'ont pas une vision aussi claire de leur orientation lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme préuniversitaire : ils veulent poursuivre des études, ils veulent « aller au collège », ils veulent se préparer à exercer un emploi qui leur permettra une certaine qualité de vie, etc. Ils ignorent souvent eux-mêmes vers quoi ils doivent s'orienter et le chemin à prendre pour y arriver. On l'a dit antérieurement, ils sont alors nombreux à choisir les études préuniversitaires par défaut et sous l'influence de leur entourage.

Bien que de tels comportements s'inscrivent dans une certaine normalité des choses, ils n'en constituent pas moins l'illustration d'une situation qui, à plusieurs égards, présente des inconvénients sérieux pour les élèves eux-mêmes tout en contribuant à une certaine dévaluation des études préuniversitaires.

Pour maximiser les chances des élèves de s'inscrire dans des cheminements scolaires adaptés à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs aspirations, pour répondre de façon toujours plus adéquate aux besoins de la société¹, et pour rentabiliser davantage les efforts financiers que la société consent pour se donner un système éducatif de qualité, il importe de prendre un certain nombre de mesures visant à mieux assister les jeunes dans le choix de leur orientation.

C'est ainsi que le Conseil des collèges croit que, dans une perspective qui devrait se révéler rentable à moyen terme :

□ des efforts et des ressources doivent être investis, au secondaire, dans diverses actions qui permettraient aux jeunes de mieux préciser leur orientation scolaire et professionnelle en accordant une attention particulière aux élèves dont l'orientation vers des études préuniversitaires ne relève pas d'un choix ferme ou éclairé ;

□ les candidats aux études préuniversitaires dont le dossier scolaire, en particulier, laisse entrevoir qu'ils sont des « élèves à risque » ou encore dont les motivations pour de telles études sont douteuses, devraient être orientés vers une propédeutique ou des activités d'exploration² ;

□ tout en maintenant les portes du collège ouvertes à tous les élèves ayant obtenu un DES, les collèges doivent se donner, en première année du collégial, les moyens d'assurer un suivi plus serré des élèves et même de les soumettre à des exercices ou à des tests dans le but de les éclairer et ainsi de les assister dans la confirmation ou la révision de leur choix initial pour des études préuniversitaires.

En raison des coûts importants engendrés par les taux élevés d'échecs et d'abandons, le Conseil croit qu'il faut investir dans ces nouvelles approches. Il estime qu'un tel investissement se situe dans une perspective de rentabilisation des ressources consacrées à l'éducation. En conséquence, le Conseil propose que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'engagent dans l'expérimentation, dans quelques régions (commissions scolaires et collèges), d'un effort intégré d'assistance à l'orientation scolaire des jeunes qui s'inspirerait des orientations qui précèdent.

Et, si l'enseignement collégial devait se résigner à agir seul, il y a place pour des expériences sérieuses et approfondies en la matière. Bien délimitées, bien appuyées et bien encadrées, de telles expériences, dans quelques collèges, pourraient être fort éclairantes en vue de la détermination de politiques et de pistes d'action qui pourraient s'étendre ensuite à l'ensemble du réseau collégial.

En clair, cela signifie que, pour renforcer et consolider les programmes préuniversitaires, il importe de les délester le plus possible de leur fonction supplétive, c'est-à-dire de celle d'être un lieu de « résidence » des élèves en quête de leur identité professionnelle. Tant et aussi longtemps que les collèges n'auront pas les moyens concrets d'orienter ailleurs que dans des programmes préuniversitaires les candidats mal préparés, insuffisamment motivés et indécis quant à leur orientation, ces programmes seront toujours considérés comme des fourre-tout, ce qui continuera d'avoir des effets néfastes pour les élèves, pour les enseignants et pour le système scolaire lui-même, incluant les universités dont la confiance envers les collèges risque d'être minée.

En effet, la situation qui prévaut actuellement a quelque chose d'intenable pour de nombreux élèves, en particulier pour ceux qui, motivés et bien préparés, ont opté en toute connaissance de cause pour un programme précis du secteur préuniversitaire. Ceux-ci s'attendent à recevoir une formation à la hauteur de leurs aspirations, à ne pas être ralentis dans leur progression par des camarades qui, par leurs attitudes et leur manque d'engagement dans leurs études, impriment aux cours un rythme ralenti. Et même ceux qui ne sont pas conscients d'un tel phénomène risquent d'en subir les conséquences. Par ailleurs, les élèves qui ne se situent pas dans une telle perspective – c'est-à-dire ceux qui ont choisi tel programme par défaut, en l'absence d'une véritable motivation pour de telles études ou d'une préparation suffisante – se sentiront trahis, en ce sens qu'ils risquent de se voir emporter par un rythme qui ne correspond en rien à leurs dispositions. Dans un tel contexte, qui pourrait être satisfait ou profiter pleinement d'études préuniversitaires en sciences humaines, par exemple ?

Dans le cas des enseignants, plusieurs se sentent démunis et désarçonnés lorsqu'ils sont mis en présence d'une telle hétérogénéité d'élèves. En voulant s'adresser à un élève moyen, ils finissent par n'atteindre personne et par diluer inévitablement le contenu et les exigences de leur enseignement.

Enfin, recevant des jeunes qui ont quand même obtenu leur DEC, même s'ils n'ont pas eu à faire la démonstration de l'acquisition de connaissances, d'habiletés et de compétences jugées primordiales, les universités, et particulièrement les professeurs, en viennent, souvent à raison, à porter sur la formation offerte au collégial des jugements qui, de fil en aiguille, ne font qu'empirer la situation.

Le Conseil des collèges est d'avis que le moment est venu de briser ce cercle, vicieux pour tous, en introduisant dans l'enseignement collégial des critères objectifs et mesurables d'accès aux programmes d'études préuniversitaires. Qu'il en résulte, éventuellement, une baisse des inscriptions aux études préuniversitaires, ne constituerait pas un accroc à l'accessibilité à l'éducation si tous ont eu la chance de mieux préciser leur choix et de s'orienter vers des programmes professionnels du secondaire ou des programmes techniques du collégial mieux adaptés à leurs goûts, à leurs attentes et au cheminement scolaire qui leur convient le mieux.

Un accès aux études préuniversitaires, aussi libre et ouvert pour certains programmes ou profils, restreint et « élitiste » pour d'autres, constitue une sorte de détournement des finalités du système d'éducation. Laisser des élèves vivre une errance souvent improductive dans des études préuniversitaires qui ne leur conviennent pas ou dont ils n'ont pas décidé de profiter pleinement constitue aussi une démission dont ces élèves et la société paieront un jour ou l'autre le prix ; c'est enfin un usage abusif des fonds publics et un gaspillage du talent de plusieurs individus. ▣

NOTES

1. Voir la première partie de ce rapport
2. Cette perspective est développée plus à fond dans la quatrième priorité portant sur la réussite scolaire.

